



évidemment aucun contrôle parce qu'imposée par le gouvernement du Québec, est passée cette année de 597 488\$ à 639 312\$, une hausse de 7%, soit près de 42 000\$. Pour éviter de devoir augmenter le taux général de taxation chaque année en raison de ce qui nous est imposé par le gouvernement provincial, nous avons décidé, comme plusieurs municipalités, de créer une nouvelle taxe de service pour la SQ. **Au taux de 0.1108\$ par 100\$ d'évaluation, cette nouvelle taxe sera ajustée chaque année** en fonction de la facture qui nous sera envoyée par le provincial et vous permettra de mieux juger de la capacité de la Ville à gérer efficacement les finances publiques. Pour une résidence d'une valeur moyenne à Château-Richer de 250 000\$, cette taxe représente un montant additionnel sur le compte de taxes de 277\$.

Nous reconnaissons que cette augmentation représente une somme importante, mais elle s'inscrit dans un contexte bien particulier que nous pensons bien vous avoir détaillé. Nous espérons que l'information que nous vous avons partagée dans ce document vous aura permis de mieux cerner et comprendre ce qui nous a amenés à adopter ce budget et que vous avez pu constater que cette augmentation n'est pas le résultat d'une mauvaise gestion de notre part et, qu'en conséquence, elle ne peut nous être imputée.

Plan triennal des immobilisations (PTI)

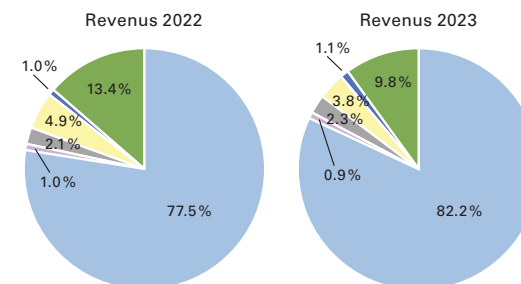
Le plan triennal des immobilisations (PTI) présente les priorités de la Ville entre 2023 et 2025. Il présente quelques projets qui nous apparaissent importants, mais il est essentiel de comprendre qu'il peut évoluer chaque année selon la situation économique et budgétaire. Dans notre PTI, déposé en même temps que le budget 2023 et lui aussi facilement accessible, vous remarquerez que nos priorités pour les 3 prochaines années sont la **réfection de notre réseau d'eau potable**, comprenant l'usine de filtration et le réseau d'aqueduc, la **mise en place d'égouts** dans différents secteurs dépourvus de ce service depuis trop longtemps, de même que la **réparation et l'entretien de nos routes**, notamment à St-Achillée et St-Ignace.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour vous rappeler que les membres du conseil municipal sont très facilement accessibles via courriel et que vous trouverez nos adresses sur le site Internet de la Ville. De plus, vous pouvez rejoindre notre équipe sur Messenger en vous rendant sur **notre page Facebook « Équipe Gino Pouliot – Agir ensemble »**. Il nous fera grand plaisir de discuter avec vous! En terminant, nous vous invitons à vous abonner à notre page et à celle de la Ville de Château-Richer afin d'avoir accès à une information de qualité et de ne rien manquer de notre vie municipale.

Votre équipe
Équipe Gino Pouliot - Agir ensemble

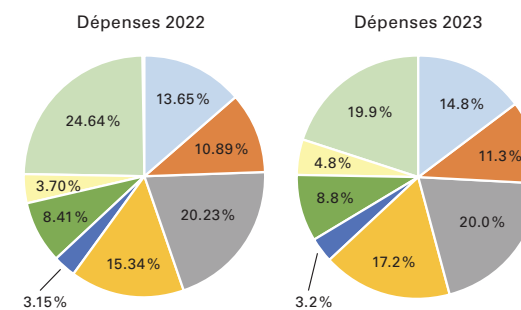
REVENUS 2022 VS 2023

Source	Revenus 2022		Revenus 2023	
Taxes	6,159,084\$	77.5%	6,828,857\$	82.2%
Paielements tenant lieu de taxes	80,556\$	1.0%	73,360\$	0.9%
Services rendus	169,500\$	2.1%	189,400\$	2.3%
Imposition des droits	390,000\$	4.9%	319,342\$	3.8%
Amendes, intérêts et autres	82,500\$	1.0%	90,500\$	1.1%
Transferts, ententes partagées	1,062,670\$	13.4%	811,110\$	9.8%
TOTAL	7,944,310.00\$	100%	8,312,569.00\$	100%



DÉPENSES 2022 VS 2023

Source	Dépenses 2022		Dépenses 2023	
Administration générale	1,084,587\$	13.65%	1,227,526\$	14.8%
Sécurité publique	864,853\$	10.89%	942,837\$	11.3%
Transport routier	1,607,009\$	20.23%	1,664,406\$	20.0%
Hygiène du milieu	1,218,282\$	15.34%	1,433,548\$	17.2%
Urbanisme	250,324\$	3.15%	263,871\$	3.2%
Loisirs et culture	667,760\$	8.41%	727,608\$	8.8%
Frais de financement	293,895\$	3.70%	397,012\$	4.8%
Autres activités financières	1,957,600\$	24.64%	1,655,761\$	19.9%
TOTAL	7,944,310.00\$	100%	8,312,569\$	100.0%



COMPARATIF TAUX DE TAXATION

Description	Taux 2022	Taux 2023
Taux variés - catégorie résidentielle	0,6780 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,6780 \$ / 100 \$ d'évaluation
Surtaxes immeubles non résidentiels	1,36 \$ / 100 \$ d'évaluation	1,36 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taux variés - catégorie immeubles de six logements et plus	0,8350 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,8350 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taux variés - catégorie immeubles industriels légers	1,46 \$ / 100 \$ d'évaluation	1,46 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taux variés - catégorie immeubles industriels lourds	1,71 \$ / 100 \$ d'évaluation	1,71 \$ / 100 \$ d'évaluation
Fonds de roulement	0,04 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,03 \$ / 100 \$ d'évaluation
Remboursement déficit 2017	0,0132 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,0111 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taux - Sûreté du Québec		0,1108 \$ / 100 \$ d'évaluation
Aqueduc résidentiel	235 \$	235 \$
Égout sanitaire	30 \$	30 \$
Matières résiduelles (ordures)	182 \$	182 \$
Assainissement des eaux usées	275 \$	275 \$

COMPARATIF TAXATION ANNUELLE

Pour une propriété évaluée à 250 000\$

Description	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taux variés - catégorie résidentielle / 100\$ évaluation	1,695.00\$	1,695.00\$	1,695.00\$
Fonds de roulement / 100\$ évaluation	100.00\$	100.00\$	75.00\$
Remboursement déficit 2017 / 100\$ évaluation	33.00\$	33.00\$	27.75\$
Aqueduc résidentiel - taux fixe	235.00\$	235.00\$	235.00\$
Égout sanitaire - taux fixe	30.00\$	30.00\$	30.00\$
Matières résiduelles (ordures) - taux fixe	170.00\$	182.00\$	182.00\$
Assainissement des eaux usées - taux fixe	275.00\$	275.00\$	275.00\$
Taxe Sûreté du Québec / 100\$ évaluation			277.00\$
TOTAL POUR RÉSIDENCE ÉVALUÉE À 250 000\$	2,538.00\$	2,550.00\$	2,796.75\$



LA TRIBUNE EXPRESS

PRÉSENTATION DU BUDGET 2023



Chers citoyens et citoyennes de Château-Richer,

Vous trouverez dans cet envoi le compte de taxes 2023 et nous désirons, en toute transparence, vous présenter dans ce document le contexte dans lequel la Ville évolue et qui explique l'adoption du budget municipal pour l'année 2023, adopté en séance publique le 19 décembre 2022. À la séance de janvier, ce budget a de nouveau été présenté à la population et les citoyens présents sur place ou connectés à distance sur zoom ont pu poser leurs questions. Cette séance, comme toutes les séances ordinaires, a été présentée à la Télé d'ici et la captation est accessible sur le site Internet de la Ville. Par ailleurs, le document du budget est disponible depuis décembre sur le site Internet de la Ville et une version papier peut aussi être demandée à l'hôtel de ville.

Au cours de la planification de ce deuxième budget de notre mandat, nous avons dû tenir compte de la conjoncture externe pour laquelle nous n'avons pas de contrôle (augmentation des taux d'intérêt, du coût des produits et services et des différentes quotes-parts) et de la conjoncture interne propre à la Ville de Château-Richer, notamment des choix budgétaires des années précédentes et des difficultés dans l'attribution de contrats municipaux en 2022.

CONJONCTURE EXTERNE

Taux d'intérêt

Comme vous l'avez constaté, l'inflation qui a marqué l'année 2022 touche l'économie au complet et a changé le quotidien des entreprises et des familles. Les municipalités ne font malheureusement pas exception à cette règle. Nous sommes tous touchés de différentes façons et cette situation économique nous est imposée et nous n'en avons pas le contrôle. Cela va évidemment bien au-delà de notre ville, de notre région et de notre province. La situation de l'inflation est mondiale et a pour conséquence importante, pour une ville comme la nôtre, l'augmentation des taux d'intérêt. Cette augmentation a eu un impact direct sur le budget puisque cinq de nos emprunts sont venus à échéance au courant de l'année 2022 et les taux d'intérêt rattachés à ces emprunts sont maintenant moins avantageux. **Le montant des intérêts à payer en 2023 a augmenté de 103 000\$, soit plus de 35 % par rapport à 2022.**

Coûts des produits et services

Nous avons dû faire des choix au cours de l'année 2022 et nous aurons à en faire d'autres en 2023 dans la réalisation de nos travaux et de nos projets en raison de l'augmentation significative des coûts, notamment causée par la pénurie de main d'œuvre. Plusieurs soumissions sont arrivées en 2022 avec des coûts exorbitants. C'est ce qui explique que certains travaux n'ont pas été faits en 2022 et, pour 2023, la prudence sera de rigueur dans nos choix de projets et travaux à réaliser.

Ces augmentations touchent l'ensemble des produits et des services que la Ville consomme. **On note une**

augmentation substantielle du prix de la quincaillerie pour la réparation de nos conduites d'aqueduc, les matériaux de toutes sortes, les réparations mécaniques, le prix de l'essence, etc. Bref, tout ce qui est nécessaire au quotidien d'une ville afin de donner des services « incompressibles » et directs à la population est touché et nous avons dû le considérer dans la préparation de notre budget.

Quotes-parts

La Ville de Château-Richer, comme toutes les villes de la province, doit verser annuellement des quotes-parts à différents organismes, régies et services publics calculés souvent selon la population et la richesse foncière. La Ville doit payer des quotes-parts à la Sûreté du Québec, la MRC de la Côte-de-Beaupré, la Communauté métropolitaine de Québec, le Réseau Biblio pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale, la Régie d'assainissement des eaux usées, la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré, PLUMobile pour le transport en commun et l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de la Côte-de-Beaupré. **Pour l'ensemble des quotes-parts, en raison de l'inflation qui affectent bien évidemment tous ces services, les augmentations ont atteint jusqu'à 13 % et cela a une incidence non-négligeable sur notre budget.**

CONJONCTURE INTERNE

Audit et révision de la taxation

Comme nous vous en avons fait part antérieurement, la CMQ (Commission municipale du Québec) a **audité la taxation du service d'eau potable en raison d'une plainte reçue suite à des changements apportés à cette taxation par l'ancienne administration en 2018.** Le 7 février 2023, le rapport de l'audit a été rendu public sur le site Internet de la CMQ et nous l'avons partagé sur les réseaux sociaux. En mars, nous le déposerons au conseil municipal, mais déjà nous pouvons vous informer que des correctifs devront être apportés.

En parallèle, en novembre, nous avons donné le mandat à la firme Mallette de revoir l'ensemble de la taxation et de nous suggérer de nouvelles sources de revenus, afin de nous permettre d'apporter un équilibre au niveau de la charge fiscale entre les différents payeurs de taxes. Ce mandat fait partie intégrante de nos engagements lors de la campagne électorale. Nous aurions évidemment préféré recevoir ces deux rapports avant le dépôt du budget 2023 en décembre, mais il en est autrement. Le prochain budget 2024 tiendra compte des recommandations de ces rapports.

Surplus accumulé

La Ville de Château-Richer ne dispose pas, ou si peu, de surplus accumulé. D'importants projets réalisés dans les dernières années et des choix politiques ont empêché la Ville de bâtir un tel surplus qui aurait pu être utilisé pour réduire l'impact de l'inflation dans la préparation de notre budget et ainsi diminuer la contribution supplémentaire demandée aux citoyens. Plusieurs villes du Québec ont pu utiliser leur surplus afin d'atténuer l'impact de l'augmentation des charges publiques que la conjoncture nous impose à tous. Pour certaines villes

de la Côte-de-Beaupré, jusqu'à 7 % du budget, soit plusieurs centaines de milliers de dollars, provient des surplus accumulés au cours des dernières années.

Achat d'un camion en 2021

Dans la préparation de notre budget 2023, nous avons aussi dû tenir compte de l'achat d'un camion par l'équipe précédente dont les paiements débutent en 2023. De plus, le choix avait été fait à l'époque de mettre les **remboursements de cet équipement sur 20 ans, augmentant ainsi le montant total payé en intérêts.** Nous devons composer avec cette décision.

Absence de soumissionnaires – déneigement et ordures

Considérant que nous n'avons reçu aucune soumission au premier appel d'offres de l'automne et suite à une analyse des coûts, **le conseil municipal a pris la décision d'assumer entièrement le déneigement de tous les secteurs de la ville cet hiver.** Il faut savoir que jusqu'à l'hiver 2018-2019, c'est la Ville qui avait la responsabilité du déneigement de tous les chemins appartenant à la municipalité. Un contrat de trois ans, se terminant l'hiver dernier, avait été octroyé par l'ancienne administration à une entreprise privée pour le déneigement du secteur nord de la ville. Cette année, **malgré l'achat d'un camion et l'embauche de deux employés, le budget 2023 de la voirie d'hiver est de 922 855\$ alors que l'année dernière, une somme de près de 946 000\$ avait été budgétée.** Il s'agit donc là d'une bonne nouvelle, d'autant plus que les villes ayant continué à donner en tout ou en partie le déneigement de leurs rues à l'entreprise privée ont connu des hauses de tarif substantielles.

Pour la collecte des ordures, le contrat avec la compagnie Matrec se terminait en décembre 2022 et nous avons lancé le processus d'appel d'offres pour le renouvellement du service en octobre 2022. À la suite de ce premier processus, nous n'avons eu aucun retour de soumissionnaire, une situation à laquelle plusieurs autres villes ont dû faire face. Rapidement, nous avons dû négocier avec la compagnie Matrec une prolongation de services que nous avons obtenue jusqu'à la fin de mars 2023. Parallèlement, l'équipe du conseil municipal a analysé la possibilité d'assumer nous-mêmes le service. Après vérification, il n'y avait aucun camion disponible avant environ 14 mois. Si jamais un camion s'était avéré disponible, il aurait fallu considérer le prix de la location du camion, le salaire d'au moins un nouvel employé, les frais d'incinération d'environ 2000 tonnes de résidus par année et nous aurions quand même dû donner en contrat la collecte du volet commercial. Nous avons donc finalement décidé dès novembre de retourner en appel d'offres malgré l'augmentation anticipée des coûts. Dans la préparation du budget 2023, un montant de 696 930\$ a été prévu pour la cueillette des ordures, du recyclage et des résidus verts, une nouveauté en 2023, de même que pour le fonctionnement de l'écocentre. **Ce montant est de 200 753\$ plus élevé que ce qui avait été budgété en 2022, soit une hausse importante de plus de 40 %.** Il est intéressant de noter que le montant prévu pour l'enlèvement et la destruction des ordures représentée en 2023 près de **8,4 % de l'ensemble du budget de la Ville.**

BUDGET 2023

Seulement avec les nouveaux coûts de la collecte des ordures ménagères et l'achat du camion par l'administration précédente, nous faisons face à une augmentation réelle des dépenses d'environ 16 % par rapport à l'an passé. Dès le début de l'exercice de préparation budgétaire, il nous est donc apparu important de simplement maintenir les services essentiels auprès de la population et, malgré cela, **le manque à gagner était de 705 000\$, résultat de la conjoncture exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons.** Un montant qui n'implique aucun ajout de services, un véritable « copier/coller » du budget 2022, mais qui tient compte de la nouvelle réalité des coûts qui ont explosé au cours des derniers mois.

La Ville de Château-Richer est régie par la Loi sur les cités et villes qui nous oblige à présenter un budget équilibré, sans surplus et sans déficit anticipé. Il nous a fallu, comme élus, agir avec diligence et discernement et prendre en considération l'ensemble des conjonctures, internes et externes, que nous vous avons présentées.

Quelques dépenses qui nous apparaissaient moins vitales ont été supprimées. Nous vous donnons en exemple les feux d'artifice et le repas qui avaient l'habitude de marquer la fête du Château blanc en hiver. Par respect pour les contribuables de Château-Richer et à la suite de commentaires de plusieurs citoyens sur le déroulement de cette fête, ces activités n'ont pas eu lieu cette année. Nous vous assurons que chaque dépense prévue au budget a été questionnée, mais force est de constater que **l'immense majorité des dépenses d'une petite ville comme la nôtre sont incompressibles.**

Pour aller chercher le montant supplémentaire dont nous avons besoin pour boucler le budget, nous aurions pu augmenter le taux de taxation des résidences et des commerces ou, comme plusieurs municipalités l'ont fait, augmenter considérablement le coût des services aux citoyens. Nous ne sommes pas allés dans cette voie, tout comme en 2022 où, nous tenons à vous le rappeler, **aucune charge supplémentaire n'avait été imposée aux citoyens.** Ainsi, **le taux de taxation, pour toutes les catégories sauf sur les terrains vacants non desservis, n'augmente pas en 2023** et tous les **tarifs des services municipaux sont gelés.** De plus, nous offrons une **baisse du taux pour le remboursement du déficit et pour celui du fonds de roulement, ce qui se traduit par un montant de plus de 30\$ en moins sur le compte de taxes d'une maison évaluée à 250 000\$.**

Comme nous vous l'avons dit plus tôt, plusieurs dépenses de la Ville sont des quotes-parts à différents organismes et services offerts à notre municipalité. La **quote-part de la Sûreté du Québec (SQ)**, sur laquelle nous n'avons

Suite →